



Nom propre, nom de marque, données perso

Par **xtoff**, le **13/07/2017 à 22:41**

Bonjour,rnrnDepuis des années, en googlant mon nom et ma ville on tombe sur des données que je considère personnelles c'est à dire mon nom, mon adresse perso et que j'ai eu une entreprise de 2007 à 2011. Ce sont des sites vendant des bilans d'entreprises (sauf que quand on est autoentrepreneur on ne publie pas ses bilans, que le nom d'entreprise d'un autoentrepreneur n'est pas une marque mais un nom perso et que là en l'occurrence l'adresse de l'entreprise est aussi mon adresse perso...)rnrnJe m'étais renseigné à un moment si je pouvais supprimer ces données du net mais il me semblait avoir vu que c'était des données considérées publiques...rnrnVrai? Faux? Est ce possible de demander à supprimer ces données?rnrnDans le même temps si je raconte certaines expériences sur certains forums en citant le nom des entreprises avec lesquelles j'ai ces expériences, les modérateurs vont parfois modérer le nom de la marque (expérience vécue aujourd'hui même) Pourquoi effacer le nom de la marque dans les posts? Est ce du à une raison légale ou est ce juste la politique de certains forums?

Par **morobar**, le **14/07/2017 à 09:18**

Bonjour,rn[citation] c'était des données considérées publiques... [/citation]rnC'est vrai.rn[citation] Est ce du à une raison légale ou est ce juste la politique de certains forums?rn[/citation]rnC'est la politique du site.rnPermettre de citer des marques c'est s'exposer à des recours de celles-ci contre les écrits éventuellement diffamatoires, injurieux, mensongers... publiés sur le site.

Par **xtoff**, le **08/08/2017 à 16:03**

C'est sûr qu'à partir du moment où les gens s'expriment en toute liberté, il peut y avoir des abus. Mais du coup je me demande comment font les sites qui publient des avis de consommateurs. En général il y a un administrateur qui valide ou non l'avis. Il ne va pas valider un contenu injurieux je pense mais en ce qui concerne le contenu diffamatoire ou mensonger, l'administrateur n'a aucun moyen de vérifier...
En ce qui concerne mes données privées considérées comme du contenu public, il devrait quand même y avoir un droit à l'oubli :)

Par **SJ4**, le **08/08/2017 à 16:08**

BONJOUR marque de politesse
sur ce forum, il n'y a pas de modération avant publication, donc le site n'est pas automatiquement responsable de ce qui dit, voir <http://www.loi1881.fr/article-6-lcen> donc avant de craindre quelque chose d'une marque critiquée sur ce forum, la marque doit notifier le site.
un site qui choisit de modérer avant la mise en ligne prend bien plus de risque car il est responsable du contenu qu'il valide.
c'est donc bien plus sûr de ne pas modérer avant publication et de se contenter de retirer des propos ensuite.